

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 25 février 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 25 février à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AUBAS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Conseil de la Mairie d'Aubas, sous la Présidence de Madame DUPUY Valène, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 9

Ayant donné pouvoir : 4

Votants : 13

Date de convocation le **17 février 2022**

Présents :

Mme DUPUY Valène, Mr BODIN Jean-Michel, Mme CHANQUOY Véronique, Mme COUSIN Élisa, Mr DESCAMP Jean Marie, Mr GENEAU Philippe, Mme DELTEIL Stéphanie, Mme BON Amélie,

Excusés : Mme RODRIGUES Marine (donne pouvoir à Mme CHANQUOY Véronique), Mme LE DIGABEL Laetitia (donne pouvoir à Mme DARZACQ Vanessa), Mr GALINAT Arthur (donne pouvoir à Mme BON Amélie), Mr BENOITON Olivier (donne pouvoir à M. Jean-Michel BODIN),

Absent : Mr CHANET Jean-Pierre, Mr TRIGNOL François,

Secrétaire de séance : Mme DARZACQ Vanessa

Délibération n° 2022-004

COMMUNE

Objet : Vote du Compte Administratif

Madame le Maire quitte la salle, Monsieur GENEAU prend la présidence.

Le conseil, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020, dressé par Madame le Maire, lui donnant acte de la présentation, est résumé comme suit :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Résultat reporté de 2020	215 012,78	Résultat reporté de 2020	27 906,87
Résultat de l'exercice 2021	163 751,41	Résultat de l'exercice 2021	- 65 267,68
Situation nette au 31.12.2021	378 764,19	Situation nette au 31.12.2021	- 37 360,81
		Reste à réaliser en dépenses	8 346,00
		Reste à réaliser en recettes	0

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **vote pour à l'unanimité** des membres présents

Le Maire

Valène DUPUY

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission

en Préfecture, le

Et de la publication, le

Le Maire

Valène DUPUY

